



**L'Initiative de l'UNESCO
pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA)**

Première réunion des coordonnateurs nationaux
de l'Initiative de l'UNESCO pour la formation des enseignants
en Afrique subsaharienne
BREDA, Dakar, 7-9 mars 2006

Burundi

Améliorer le statut des enseignants :
un impératif pour une éducation de qualité au Burundi

Edouard JUMA
Coordinateur national TTISSA

Les idées et les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles de l'UNESCO et des États membres. Par ailleurs, elles n'impliquent aucun engagement de la part de l'Organisation.

AMELIORER LE STATUT DES ENSEIGNANTS : **UN IMPERATIF POUR UNE EDUCATION DE QUALITE AU BURUNDI**

Le système éducatif du Burundi accuse un déficit quasi chronique d'enseignants aussi bien quantitatif que qualitatif à tous les paliers, situation exacerbée par plus d'une décennie de guerre.

Avec la récente mesure d'instauration de la gratuité de l'enseignement primaire, les besoins sont accrus. A côté des classes sans maître, l'on trouve des classes de 200 élèves ou plus pour un maître, surtout en 1^{ère} année et des classes tenues par des maîtres sans qualification de base requise.

Le niveau des salaires des enseignants est un des plus bas d'Afrique (<100 USD pour un licencié). La régularité de leur versement constitue un facteur de stabilité du système éducatif.

MOTIVATION INTRINSEQUE DES ENSEIGNANTS

En dépit des avantages que le décret-loi n° 01/009 du 06/06/1998 portant statut des fonctionnaires et les accords de 2002 entre le Gouvernement et les syndicats accordent aux enseignants, nombreux indicateurs une faible motivation chez les enseignants : demande de mise en disponibilité, démission, expatriement vers d'autres lieux plus rémunérateurs. L'étude d'évaluation des acquis scolaires MLA réalisée en 2001 a mis en évidence une forte corrélation entre les conditions socio économiques des enseignants et leur rendement. A cette même occasion, 78 % des enseignants du primaire se sont déclarés prêts à quitter l'enseignement s'ils en avaient l'opportunité.

Les mouvements récurrents de revendications des enseignants ne traduisent rien d'autre qu'une recherche d'amélioration de leur statut social et professionnel, d'accès aux conditions de vie et de travail plus attrayantes.

L'absence de logement décent sur le lieu de travail, l'insuffisance de supports didactiques pour rendre l'école viable, le manque d'accès aux technologies modernes en matière d'information et de communication sont autant de facteurs démotivants pour l'enseignant, en particulier en milieu rural.

CONDITIONS D'ORIENTATION A L'ENSEIGNEMENT DANS LES STRUCTURES DE FORMATION DES ENSEIGNANTS.

Les finalités de la formation des enseignants ont toujours été ambivalentes, la tendance étant de former pour l'enseignement primaire par exemple, un humaniste pédagogue apte à poursuivre ses études supérieures dans les filières scientifiques.

L'on observe une juxtaposition des diverses structures de formations des enseignants du primaire et du secondaire de nature à générer à terme des démotivations, conflits ou des tensions d'ordre professionnel, en exigeant des lauréats de profils différents et oeuvrant sur le même terrain, les mêmes prestations pour des avantages différents.

La situation se présente de la manière suivante en ce qui concerne le primaire :

Structure de formation	Diplôme	Observations
Lycée ou section pédagogique LP2	Instituteur adjoint	Enseignant qualifié pour tenir les classes du premier degré (1 ^{ère} et 2 ^{ème} années à) Enseigne souvent les classes supérieures
Ecole ou section normale N4	Instituteur D7	Qualité pour tenir tous les niveaux du primaire Souvent recruté pour les classes du 1 ^{er} cycle du secondaire, surtout dans les collèges communaux
Formation pédagogique accélérée et qualifiante des humanistes	Instituteur D7	Formation professionnelle à 100 % Diplôme D7 identique à celui de l'école normale

L'examen des conditions d'accès à ces structures révèle une faiblesse au niveau des critères de sélection dont l'incidence sur le statut de l'enseignant peut être très importante aussi bien au niveau social qu'administratif. La majorité des lauréats du collège orientés dans les filières pédagogiques sont réputés les plus faibles d'une part, et à plus de 70%, ils n'ont pas choisi ces filières d'autre part.

C'est donc avec une motivation intrinsèque faible qu'ils vont « subir » la formation au risque de produire un rendement peu satisfaisant une fois au poste.

La situation est quasiment identique pour le secondaire. Les lauréats diplômés des instituts supérieurs et filières débouchant sur l'enseignement le considèrent comme un escale, un transit en attendant mieux. N'a-t-on pas souvent entendu des expressions comme « je ne travaille pas encore, j'enseigne ».

Ici aussi les institutions publiques de formation différent quant au profil de sortie du lauréat, mais le profil d'entrée est aussi quasi identique. Tous reçoivent les détenteurs d'un diplôme d'Etat de l'Enseignement secondaire.

Institution	Diplôme	Observations
Ecole Normale Supérieure	<ul style="list-style-type: none"> • 3 ans de formation, diplôme d'enseignant du secondaire, 1^{er} cycle • (Licence d'enseignement en perspective) 	Formation professionnelle stricte , beaucoup de lauréats de l'ENS se retrouvent professeurs dans les classes du 2 nd cycle du secondaire , statut motivant à la fonction publique
Institut de Pédagogie Appliquée (IPA)	<ul style="list-style-type: none"> • 1^e cycle de 3 ans ; professeur au 1^{er} cycle du collège • 2^e cycle de 5 ans ; professeur sur tout le cycle secondaire 	Formation professionnelle et scientifique Ouverture sur la recherche universitaire
Facultés de l'Université du Burundi (U B)	<ul style="list-style-type: none"> • 4 ans de formation ; licence ; professeur sur tout le cycle du secondaire • DEA ; professeur – Assistant du Supérieur • Chaire Unesco ; DEA 	Formation scientifique avec une préparation pédagogique sommaire

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Le recrutement se fait sur titre, la première année comptant comme stage probatoire. L'enseignant qualifié (titulaire d'un diplôme reconnu) est directement régi par le statut des fonctionnaires de la Fonction Publique. Seuls les étrangers sont recrutés sous régime contractuel pour une durée indéterminée. Les salaires figurent parmi les plus faibles d'Afrique mais ont toujours été versés à la fin du mois.

Si le recrutement des enseignants est relativement aisé au niveau des Directions Provinciales de l'Enseignement, l'affectation est par contre plus ardue, en particulier

vers des zones périphériques où les conditions de vie et de sécurité sont souvent précaires. Et ce du fait du manque de dispositions incitatives.

Ainsi la plupart des provinces n'arrivent pas à réaliser leur quota annuel de recrutement faute de demandes suffisantes.

Du fait de cette insuffisance numérique des enseignants, l'Etat autorise le recours aux enseignants vacataires, qui sont en fin de compte des enseignants à temps partiel, payés à concurrence de 1000 Fbu (1USD) l'heure prestée. Ce sont majoritairement des enseignants ayant déjà une charge dans une école qui vont être recrutés comme vacataires dans une autre avec comme conséquence une surcharge préjudiciable à la qualité des enseignements dispensés.

Ce phénomène d'enseignants « vacataires » qui n'existe qu'au niveau du secondaire, s'avère être très onéreux mais il est considéré comme un mal nécessaire, vu le taux élevé de non qualification des enseignants à ce palier, qui varie de 20 % dans les lycées publics à 67 % dans les collèges communaux.

Il existe donc des disparités énormes liées aussi bien aux facteurs géographiques qu'au niveau des qualifications. Au primaire 54% des enseignants sont des femmes.

EVALUATION DES ENSEIGNANTS

Le statut des fonctionnaires prévoit un régime de NOTATION ANNUELLE des prestations des enseignants du primaire et du secondaire en fonction. C'est le Directeur d'établissement qui évalue au premier degré les enseignants sous ses ordres, et décline sous forme de note chiffrée son appréciation. Le Directeur Provincial entérine la note au deuxième degré et transmet le bulletin de notation à la Direction chargée de la Gestion des traitements pour indexation des taux correspondants. Les mentions officielles par ordre décroissant sont : Elite ; Très Bon ; Bon ; Assez Bon ; ou Médiocre. Néanmoins, ce bulletin de notation est à réadapter aux tâches éducatives.

La décision du Directeur d'établissement prend en compte les rapports des services spécialisés en matière de suivi et de contrôle des prestations des enseignants à savoir l'inspection de l'enseignement et les Bureaux pédagogiques.

Il n'existe pas encore de structure spéciale chargée de l'évaluation des enseignants du supérieur qui jouissent de la liberté académique.

MESURES DE RETENTION DES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE

Un certain nombre d'avantages sont accordés aux enseignants consécutivement aux accords entre le Gouvernement et les syndicats des enseignants.

- Révision des indices salariaux, avec un avancement de 6 années d'ancienneté (RECLASSEMENT)
- Mise sur pied d'un Fond de Logement pour Enseignants (en cours)
- L'exemption des frais de scolarité pour les enfants de parents enseignants du secondaire
- Indemnité d'équipement (3 mois de salaire) au recrutement
- Prime de fidélité et Prime de rendement
- Prime de double-vacation

Mais les statuts des fonctionnaires prévoient également d'autres avantages comme :

- Prime d'encouragement ;
- Congé d'expertise pour des travaux de consultation ou de recherche ;
- Formation continue à raison de 60 jours tous les cinq ans, valorisée par un avancement de 2 échelons pour toutes les 60 heures.

NB : Pas de pensions sécurisantes pour les enseignants sous statuts !!!

EN GUISE DE CONCLUSION

Le statut des enseignants subit les contre coups d'un système de formation qui ne favorise pas suffisamment la promotion de la carrière enseignante.

Eu égard à la forte pression subie par l'enseignant dans l'exercice de sa mission (Directeur, Préfet des études, Inspecteurs, Parents, Elèves...), la profession enseignante devrait lui offrir des opportunités de faire une carrière organisée, de se perfectionner pour lui permettre une certaine mobilité.

C'est ainsi qu'au Burundi, le Gouvernement fait face à des enseignants de plus en plus mobilisés pour revendiquer un statut spécial susceptible de hisser la profession enseignante au rang des professions attrayantes.

Nous saluons l'Initiative de l'UNESCO pour faire de nos enseignants des missionnaires et non des fonctionnaires.

Besoins accrus suite à la réforme des Curricula avec l'introduction de l'APC Partenariat avec BIE et AIF.